

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION
NATIONALE DE L' AISNE**

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DEPARTEMENTAL**

**Procès-verbal de la réunion du 7 juin 2019, à la direction des services
départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne à LAON**

L'ordre du jour du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental était le suivant :

- 1) Approbation des PV des séances du CHSCTD du 21 septembre 2018 et du 21 décembre 2018.
- 2) Plan départemental d'action et de prévention. Bilan et projet.
- 3) Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- 4) Information sur les risques chimiques
- 5) Présentation du compte-rendu de la visite du collège ■■■ (15 novembre 2018)
- 6) Programmation des visites du CHSCTD pour l'année scolaire 2019-2020
- 7) Suivi des fiches santé et sécurité au travail
- 8) Questions diverses.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Monsieur Luc BOUVET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne, président de séance

Assistaient également à la réunion :

- Madame Nathalie BURY, inspectrice santé et sécurité au travail ;
- Madame Jeanne GUELOU, conseillère départementale de prévention ;
- Monsieur Arnaud FARGUES, adjoint au chef de la division du premier degré, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.

Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- Monsieur Marc MEUNIER, professeur d'EPS au collège Jean Mermoz de Laon ;
- Madame Hélène ALLANIC, professeur des écoles à l'école primaire d'Alaincourt ;
- Madame Dorothée QUERTAINMONT, assistante sociale au collège Joliot-Curie de Tergnier ;
- Monsieur Thierry GRAF, chargé d'enseignement en éducation physique et sportive au collège Marcel-Pagnol de Vermand ;
- Monsieur Fabrice HURAUX, professeur certifié au collège Jean-Racine de Château-Thierry ;
- Madame Aurélie CLIN, professeur des écoles à l'école de Viry-Nouveau.

Membres suppléants :

- Madame Michèle CHEVALLIER, professeur certifié hors-classe au collège Max-Dussuchal de Villers-Cotterêts ;
- Monsieur Philippe ASCASO, professeur certifié hors classe au lycée Jean-de-la Fontaine de Château-Thierry ;
- Monsieur Jérôme VASSAUX, professeur des écoles à l'école Joliot-Curie de Gauchy ;
- Madame Elodie JONNEAUX, professeur des écoles à l'école Bois-de-Breuil de Laon.

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance à 14 h 05 et préside la séance en l'absence de M. le directeur académique.

Au nom de **la FSU**, Mme CHEVALLIER donne lecture d'une déclaration préalable, jointe au présent procès-verbal.

Monsieur le secrétaire général indique que les moyens attribués pour le CHSCT ne soulèvent aucune difficulté particulière. Un réexamen est nécessaire du fait des changements de mandature, suite aux élections professionnelles de novembre-décembre 2018.

Approbation des procès-verbaux des séances du 21 septembre 2018 et du 21 décembre 2018

Monsieur le secrétaire général demande si les membres du CHSCTD ont des observations à formuler relativement au procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018. Il le soumet au vote pour approbation des membres.

| | | |
|------------|-------------------|----------|
| Contre : 0 | Abstention(s) : 0 | Pour : 7 |
|------------|-------------------|----------|

Monsieur le secrétaire général demande si les membres du CHSCTD ont des observations à formuler relativement au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2018. Il le soumet au vote pour approbation des membres.

| | | |
|------------|-------------------|----------|
| Contre : 0 | Abstention(s) : 0 | Pour : 7 |
|------------|-------------------|----------|

Madame la secrétaire du CHSCTD indique que les enseignants du premier degré se trouvent dans un niveau de stress très important sans possibilité d'action pour obtenir un changement d'affectation, dans le cadre de la phase intra départementale du mouvement.

Monsieur le secrétaire général donne des précisions sur les modalités et les situations d'affectation dans le cadre du mouvement intra départemental. Il rappelle que les difficultés liées au fonctionnement du serveur ont engendré des retards dans le calendrier des affectations, avec un report dans le déroulement de la commission administrative paritaire départementale (CAPD). Un suivi sera opéré par les services de la division du premier degré (DIPRED), concernant les situations particulières, et notamment pour les personnels amenés à être affectés sur un vœu large.

Madame la secrétaire du CHSCTD demande la mise au vote d'un avis sollicitant une réponse de M. le directeur académique sur les mesures correctrices mises en œuvre concernant le mouvement des enseignants du premier degré.

Les représentants des personnels s'accordent sur la mise au vote de l'avis suivant :

Avis n°1

« Les membres du CHSCTD02 souhaitent connaître les mesures correctives prises pour éviter les risques psychosociaux relatifs à la mise en place des nouvelles modalités du mouvement intra-

départemental des personnels du 1^{er} degré, ainsi que les mesures curatives qui seront proposées aux agents.

Les membres des organisations syndicales ont pourtant alerté des risques dès l'annonce du changement et que l'inefficacité d'un mouvement à une seule saisie avait été faite lors de la précédente expérimentation ».

| | | |
|------------|-------------------|----------|
| Contre : 0 | Abstention(s) : 0 | Pour : 7 |
|------------|-------------------|----------|

Madame la secrétaire du CHSCTD demande des informations concernant la connaissance du nombre de suicides dans le département, dans les premier et second degrés.

La FSU intervient pour indiquer que les décès et suicides devront figurer désormais dans les bilans sociaux.

Plan départemental d'action et de prévention

Madame la secrétaire du CHSCTD rappelle que, en groupe de travail, un premier bilan a été effectué, il sera finalisé pour le prochain CHSCTD. Le contenu de la page santé, sécurité et conditions de travail du site départemental doit aussi être modifié.

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Madame la conseillère départementale de prévention rappelle que s'est tenue une formation des membres du CHSCTD, celle pour les assistants de préventions existants la précédait. Elle fait part que la fiche de renseignement sera très prochainement présentée en réunion de chefs de service, au sein de la DSDEN qui expérimentera le DUERP. Les retours à la DSDEN sont prévus pour un calendrier de mi-septembre pour une évaluation des risques à la mi-octobre

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail souligne que la démarche permet de rendre les agents acteurs.

Les membres du CHSCTD se félicitent de la qualité de la formation.

Madame la conseillère départementale de prévention informe que le ■■■■ est associé au travail du DUER de la DSDEN, un comité de pilotage a été créé.

Madame la secrétaire du CHSCTD demande s'il est aussi prévu un moment d'analyse du comité de pilotage.

Information sur les risques chimiques

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail insiste sur la nécessité de sensibiliser les personnels ainsi que le besoin de construire un outil. Celui-ci a été élaboré en association avec des membres du CHSCTA et a été expérimenté sur plusieurs sites. Elle constate que nombre de retours

ont été effectués sur l'outil. Elle indique qu'une réflexion sur les modalités de transmission de l'outil et sur les finalités de son utilisation sont en cours.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail indique la tenue d'un travail sur la cartographie des risques, notamment sur les ateliers de mécanique automobile. L'objectif est la constitution d'un modèle qui pourra faire l'objet d'une appropriation. Elle informe de la présentation prochaine du travail concernant les risques chimiques devant le CHSCTA et que la fin de l'expérimentation est prévue pour mi-juin pour une diffusion opérationnelle à la rentrée.

La FSU indique qu'il est très important de mener une réflexion sur le stockage des produits pour les matières scientifiques dans les collèges (physique-chimies, sciences naturelles, technologie). **La FSU** souligne la présence de produits dangereux, trop souvent non identifiés, au sein des établissements. Elle considère qu'il est important, notamment en collège, de pouvoir éliminer les déchets dans des conditions avec des entreprises spécialisées comme c'est le cas en lycée.

Monsieur le secrétaire général évoque les possibilités pour les établissements de créer un circuit de ramassage après un recensement des produits.

Présentation du compte-rendu de la visite du collège ■■■

Madame la secrétaire du CHSCTD indique que les faits actuels démontrent que la situation demeure très tendue au sein de l'établissement, alors que la visite s'est déroulée en fin de l'année civile précédente. Elle ajoute qu'une attention toute particulière a été portée à la neutralité de la rédaction du compte-rendu, afin que celui-ci conserve sa finalité préventive.

Madame la conseillère départementale de prévention indique qu'il est préférable de recourir à la notion de risque de trouble musculo-squelettique (TMS), correspondant à la réalité factuelle, qu'à la notion de TMS elle-même, inscrite dans le rapport.

L'UNSA éducation demande qu'il soit ajouté le partage du parking avec les membres ■■■.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail confirme que le dossier technique amiante (DTA) doit être annexé au DUERP.

La FNEC-FP-FO s'interroge sur la proposition d'une assistance psychologique aux personnels de direction de l'établissement, constatant qu'il s'agit également d'agents en situation de souffrance.

La FSU regrette la démarche de la direction de l'établissement de demander un rapport aux élèves concernant les comportements de leurs enseignants. De manière générale, elle considère que la visite et le nombre de saisines montrent que des personnels sont en souffrance. Ces personnels sont connus des services départementaux et ont besoin d'être soutenus.

Monsieur le secrétaire général précise que Monsieur le directeur académique a connaissance de ces éléments. Il souligne l'importance de définir des préconisations, afin de contribuer à une amélioration de la situation.

La FSU demande à Monsieur le directeur académique de déclarer en accident de travail les arrêts de travail de certains personnels.

La FNEC-FP-FO considère que l'imputabilité au travail doit être reconnue concernant les arrêts maladie des enseignants.

Madame QUERTAINMONT quitte la séance à 16 heures.

A propos du programme de visite, **madame la secrétaire du CHSCTD** souhaite l'organisation d'une visite du ■■■, compte tenu du déménagement et du ■■■, lieux d'expérimentation du DUERP. Elle indique qu'il est nécessaire de prendre l'attache du ■■■ afin de s'accorder sur le calendrier de la visite.

Madame la secrétaire du CHSCTD souhaite une visite selon un calendrier prévisionnel pour janvier ou février au sein de l'école qui expérimentera le DUERP.

Madame la secrétaire du CHSCTD demande le maintien de la séance de septembre. Elle sollicite la présentation des bilans du médecin de prévention et des assistantes sociales en la circonstance.

Madame la secrétaire du CHSCTD indique que les rapports des visites de l'école ■■■ et des circonscriptions pourront utilement être présentés en séance en septembre ou en décembre.

Suivi des fiches santé et sécurité au travail

La FSU indique que travail d'analyse sur les fiches démontrent les défauts de formation des personnels qui saisissent les fiches.

La FSU évoque la situation de l'école ■■■, considérée préoccupante en raison de l'attitude d'un élève présentant d'importants troubles du comportement.

Monsieur le secrétaire général note, concernant la situation du collège ■■■, le déplacement de Monsieur le directeur académique et de l'ISST.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail indique que le rapport de visite sera disponible à la mi-juillet.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail indique que le contenu des fiches SST doit être anonyme, en ne citant pas les personnes et les fonctions. Un travail important en ce sens doit être mené, dans la mesure où le registre est disponible également aux usagers.

Madame la secrétaire du CHSCTD rappelle que les enseignants sont en attente de réponses à leurs demandes et considèrent, selon cette logique que l'accusé de réception est une idée positive.

Questions diverses

Monsieur le secrétaire général indique que la fermeture des ■■■ de ■■■ et ■■■ fait l'objet d'un travail visant à l'implantation d'une antenne à ■■■ du ■■■ et d'un point d'orientation et d'information à ■■■.

La FSU indique que les collègues vont solliciter une audience auprès de M. le directeur académique.

La FSU indique une situation de grande souffrance au collège ■■■, au sein duquel le nombre d'élèves à besoins particuliers grandit. Elle fait part d'incivilités récurrentes, et notamment de remarques d'ordre sexuel d'élèves envers leurs enseignantes.

La FSU regrette l'absence de transmission d'attestation de présence après une exposition passive sur les sites amiantés.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail indique que le guide sera prêt après validation au CHSCTM.

La FSU insiste sur la nécessité d'entreprendre l'inventaire historique des bâtiments au sein desquels travaillent des agents de l'éducation nationale, d'établir les listes des sites amiantés. Elle ajoute qu'il

convient de commencer le travail au plus tôt, dans la mesure où il s'agit d'une mission de très long terme. **La FSU** note que ce travail a démarré dans certains départements. Elle s'inquiète également du fait que de nombreux DTA sont indisponibles concernant les écoles. Un courrier à la région et au département permettrait d'en dresser la liste et de permettre de leur récupération pour mettre les DTA à disposition des collègues.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail indique qu'il est nécessaire de trouver les modalités d'envoi d'un questionnaire.

La FSU estime nécessaire d'obtenir l'évolution structurelle des bâtis, afin de constituer un historique des risques encourus par les agents. Il est important de conserver une traçabilité des anciens bâtiments amiantés, au sein desquels les agents ont pu être exposés.

Monsieur le secrétaire général constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 17 h 00.

Le président de séance

La secrétaire du CHSCTD

SIGNE

SIGNE

Luc BOUVET

Hélène ALLANIC